



Les fiches d'Andy

Fiche n° 17 : Les transports en commun



Salut, moi c'est Andy !

Comme toi, je me pose beaucoup de questions sur le handicap ! Pour en apprendre un peu plus et avoir les bonnes informations, j'ai créé toute une série de fiches pour aider les animateurs et animatrices qui accueillent un-e jeune handicapé-e au sein de leur section. Elles ne visent pas à diagnostiquer l'enfant, mais bien à donner des pistes quant aux aménagements à prévoir.



Une personne à mobilité réduite peut voyager dans de nombreux transports en commun. Les services de la SNCB, du TEC, de De Lijn ou encore de la STIB sont adaptés aux besoins et, ainsi, plus accessibles.

Voyager avec la SNCB

Si tu souhaites prendre le train avec un-e scout-e handicapé-e, voici quelques points d'attention.

ACCESSIBILITÉ

Différents **dispositifs** peuvent être mis en place **pour une bonne accessibilité**, en gare ou dans le train : guichets adaptés, rampes mobiles, bornes d'assistance, etc.



jour J avec 20 minutes d'avance pour que cette assistance se déroule au mieux.

TARIFS

- Les **personnes aveugles et malvoyantes** peuvent voyager gratuitement. Elles doivent, pour cela, avoir une carte nationale de réduction sur les transports en commun.
- Un **accompagnateur** est disponible **gratuitement** pour assister toute

ASSISTANCE

Une **assistance en gare** est possible. Il faut réserver par téléphone (02.5.282.828) ou en ligne [sur le site de la SNCB](#) jusqu'à 24h avant le départ pour 132 gares, jusqu'à 3h avant le départ pour 41 gares. Présente-toi à la gare le



personne à mobilité réduite. Il faut toutefois détenir une carte spéciale.

- Une **carte spéciale de priorité pour l'occupation d'une place assise** peut être obtenue. Elle permet à la personne de s'assurer une place assise et adaptée dans le train.

INFORMATION

Un dossier « **J'ose prendre le train** » existe pour aider les personnes qui ont des difficultés de compréhension et d'orientation. Il s'adresse aussi à leur personne de soutien.

Site web : <https://www.belgiantrain.be/fr>

Voyager avec le TEC

Si tu souhaites prendre le bus en Wallonie avec un-e scout-e handicapé-e, voici quelques points d'attention.

ACCESSIBILITÉ

- Différents **dispositifs** peuvent être mis en place **pour une bonne accessibilité** : des rampes manuelles ou automatiques, des plateformes spacieuses, des sièges accessibles, un signal sonore ou lumineux, etc.
- Certains **arrêts** sont **accessibles**. Un pictogramme les identifie selon qu'ils soient conformes (la personne peut s'y rendre et se débrouiller sans aide) ou praticables (la personne peut s'y rendre, mais aura besoin d'une aide).
- Certains **bus** sont **accessibles**. Ils sont également identifiés par des pictogrammes.

réservation uniquement. Ces services répondent aux demandes individuelles et prennent en charge tout le trajet de la personne, depuis sa porte jusqu'à sa destination finale.



TARIFS

- Les **personnes aveugles et malvoyantes** peuvent voyager gratuitement. Elles doivent, pour cela, avoir une carte nationale de réduction sur les transports en commun.
- Un **accompagnateur** est disponible **gratuitement** pour assister toute personne à mobilité réduite. Il faut toutefois détenir une carte spéciale.

Site web : <https://www.infotec.be/>

ASSISTANCE

- Des **services spéciaux PMR** sont proposés. Ils sont disponibles sur



Voyager avec De Lijn

Si tu souhaites prendre le bus en Flandre avec un-e scout-e handicapé-e, voici quelques points d'attention.

ACCESSIBILITÉ

- Différents **dispositifs** peuvent être mis en place **pour une bonne accessibilité** : des rampes manuelles ou automatiques, des plateformes spacieuses, des sièges accessibles, un signal sonore ou lumineux, etc.
- Certains **arrêts** sont **accessibles**. Un pictogramme les identifie selon qu'ils soient accessibles à une PMR (la personne peut s'y rendre et se débrouiller sans aide), à une PMR avec accompagnement (la personne peut s'y rendre, mais aura besoin d'une aide) ou à une personne ayant une déficience visuelle.



- Certains bus sont **accessibles**. Ils sont également identifiés par des pictogrammes.

TARIFS

- Les **personnes aveugles et malvoyantes** peuvent voyager gratuitement. Elles doivent, pour cela, avoir une carte nationale de réduction sur les transports en commun.
- Un **accompagnateur** est disponible **gratuitement** pour assister toute personne à mobilité réduite. Il faut toutefois avoir une carte spéciale.
- D'autres **réductions** sont possibles selon différentes conditions. Une gratuité peut être proposée si la personne porteuse d'un handicap réside en Flandre ou reçoit une intervention du SPFSS, par exemple.



Site web : <https://www.delijn.be/fr/>

Voyager avec la STIB

Si tu souhaites prendre le bus, le métro ou le tram dans Bruxelles avec un-e scout-e handicapé-e, voici quelques points d'attention.

ACCESSIBILITÉ

- Différents **dispositifs** peuvent être mis en place **pour une bonne accessibilité** : des rampes manuelles ou automatiques, des plateformes spacieuses, des sièges accessibles, etc.
- Certains **arrêts** sont **accessibles**. Un pictogramme les identifie selon qu'ils



soient conformes (la personne peut s'y rendre et se débrouiller sans aide) ou praticables (la personne peut s'y rendre, mais aura besoin d'une aide). Les lignes les plus accessibles sont identifiées clairement sur le site de la STIB.



ASSISTANCE

- Une **assistance dans le métro** est possible. Une réservation n'est pas nécessaire, mais est possible. Dans ce cas, il faut réserver par téléphone (025.15.23.65) ou en ligne sur le [site de la STIB](#).
- Un système de **Taxibus** est proposé pour venir en aide aux personnes handicapées. Ce service est collectif et permet de transporter des PMR à différents endroits.

TARIFS

- Les **personnes aveugles et malvoyantes** peuvent voyager gratuitement. Elles doivent, pour cela, avec une carte nationale de réduction sur les transports en commun.
- Un **accompagnateur** est disponible **gratuitement** pour assister toute personne à mobilité réduite. Il faut toutefois détenir une carte spéciale.



Site web : <https://www.stib-mivb.be>



Pour te soutenir

- N'hésite pas à en parler avec ton équipe d'unité ou ton équipe fédérale.
- Contacte le service Diversité & inclusion (lesscouts@lesscouts.be).



Outils et ressources (à retrouver sur notre site)

- **Les fiches d'Andy** : fiches parlant de différents handicaps pour aider les animateurs et animatrices qui accueillent un-e jeune handicapé-e au sein de leur section.
 - **Fiche 1** : Le handicap
 - **Fiche 3** : Les déficiences motrices
 - **Fiche 22** : La relation avec les proches
- **Le guide de l'inclusion** : guide conçu pour accompagner les animateurs et animatrices dans l'inclusion d'une personne handicapée au sein de l'unité.
- **Les mindmaps d'Andy** : outil pour aider les animateurs et animatrices à baliser toutes les thématiques qui pourraient être abordées avec les proches d'un-e scout-e en situation de handicap ou avec des difficultés spécifiques.



- **La malle d'Andy** : une malle et des animations clés sur porte qui permettent aux animateurs et animatrices d'organiser une animation de sensibilisation au handicap avec la section (à commander auprès de lesscouts@lesscouts.be).

